

Convention Volontaire de Développement Economique et Social

pour La Mède

Entre

L'ETAT, représenté par Monsieur Stéphane BOUILLON, Préfet de la Région PACA et des Bouches-du-Rhône,

d'une part,

Le Conseil Régional, représenté par Monsieur Christian ESTROSI, Président du Conseil Régional de PACA, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Régional en date du 24 juin 2016,

Ci-après dénommée Région PACA

d'autre part,

La Métropole d'Aix Marseille Provence, représentée par Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de Métropole Aix Marseille Provence, autorisé à signer la présente convention par délibération de la Métropole Aix Marseille Provence en date du _____,

Ci-après dénommée MAMP

d'autre part,

Et

TOTAL Raffinage France, SAS au capital de 414 266 786 euros, dont le Siège Social est situé 2, Place Jean Millier, La Défense 6 – 92400 Courbevoie, inscrite au RCS de Nanterre n°529 221 749, représentée par Monsieur X, dûment habilité, en qualité de Directeur de Y

Ci après dénommée TOTAL

d'autre part.

A - PREAMBULE

Le contexte :

Le groupe TOTAL, 1^{er} acteur européen de l'industrie du raffinage, a décidé de faire évoluer le schéma industriel et organisationnel de son établissement Plateforme de La Mède (société TOTAL Raffinage France), qui à l'instar du secteur d'activité duquel il relève est confronté à une perte durable de compétitivité.

Cette évolution vise à redonner une compétitivité, à long terme, à la Plateforme de La Mède, à sauvegarder celle de la société TOTAL Raffinage France et plus largement de l'activité du raffinage européen du groupe TOTAL auquel elle appartient, au regard de la surcapacité structurelle du

raffinage européen et des faibles marges de raffinage observées ces cinq dernières années et qui sont, hormis des épisodes conjoncturels, amenées à le rester.

En effet :

- ▶ Les adaptations industrielles réalisées depuis 2010 se révèlent insuffisantes pour redresser les taux opératoires, dans un marché mondial qui demeure largement sur-capacitaire.
- ▶ Le marché européen des produits pétroliers, en décroissance, se caractérise par une inadéquation offre-demande (excédents d'essences et déficit de distillats) et est, de plus, soumis à une réglementation qui impacte son marché (biocarburants) et pèse sur ses coûts (réglementation environnementale).
- ▶ La concurrence croissante des imports en provenance des régions bénéficiant de bruts et de coûts d'énergie avantageux (notamment l'Amérique du Nord avec l'essor des gaz et des huiles de schiste et le Moyen-Orient qui bénéficie d'un prix d'énergie avantageux et de bruts locaux) impacte le raffinage européen, dont la compétitivité se dégrade fortement.
- ▶ A l'instar des marges européennes, les marges de raffinage en France sont dégradées depuis plusieurs années et vont le rester, malgré des périodes d'amélioration très conjoncturelles.

C'est dans ce contexte particulier que TOTAL a présenté, le 16 avril 2015, aux partenaires sociaux, un projet d'avenir pour la plate-forme de La Mède qui représente un investissement global de 200 millions d'euros et qui s'inscrit dans la filière stratégique des bioénergies et des biocarburants pour TOTAL.

Ce projet d'avenir pour la plateforme de La Mède comporte sept axes majeurs : le développement d'une bio-raffinerie, une augmentation de la fabrication d'essence aviation, le maintien de certaines unités de raffinage, le déploiement d'une plateforme logistique, la construction d'une unité de production d'Adblue, la construction d'une ferme solaire photovoltaïque ainsi que la création d'un centre de formation, ces sept axes étant détaillés ci-dessous :

Biodiesel.

Il est prévu la reconversion d'unités de raffinage existantes pour produire 500 000 t/an de biodiesel du type « HVO » (« Hydrogenated Vegetable Oil » ou Huile Végétale Hydrogénée). Ce biodiesel est particulièrement intéressant car il se mélange parfaitement au diesel sans aucune modification chimique du carburant ni aucun impact sur les moteurs.

Ces HVO répondent ainsi aux objectifs européens d'incorporer jusqu'à 10 % de biodiesel dans le diesel en 2020. En France, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit de faire croître la part de biocarburants de 7.7% en 2014 à 15% d'ici 2030.

AvGas

Il est prévu l'augmentation de 30% de la production d'AvGas (45 000 à 60 000 t/an). Spécialité déjà produite à La Mède, l'AvGas est une essence aviation spécialement conçue pour les petits avions.

L'AvGas dispose de nombreux débouchés dans plus de 200 aérodromes en France et dans plus de 50 pays. Cette spécialité phare de La Mède sera ainsi renforcée, TOTAL visant 30% du marché européen.

Maintien de certaines unités de raffinage

Il est prévu de maintenir le réformeur et ses unités associées afin de produire l'hydrogène nécessaire à la production du biodiesel et de l'AvGas. Le maintien du reformeur permettra en outre de conserver toutes les synergies entre les sites de La Mède et de Naphtachimie, sans perte de valeur.

Logistique

Il est prévu le déploiement d'une plateforme de logistique et de stockage (diesel, essences, jet fuel, fioul domestique) d'une capacité de 1,3 million m³. Cette plateforme compétitive d'import /export assurera notamment les besoins de la branche Marketing & Services de TOTAL dans la zone. Cette plateforme contribuera à l'activité du Grand port Maritime de Marseille.

AdBlue

Il est prévu la construction d'une unité de production de 50 000 m³/an d'AdBlue, un additif qui permet de diminuer les émissions de dioxyde d'azote des poids lourds et, en 2017, de certains véhicules légers.

Ferme solaire photovoltaïque

Il est prévu la construction d'une ferme solaire photovoltaïque d'une puissance de production de 8 MW. Cette ferme solaire qui permettra de produire un équivalent de 50% des besoins futurs en électricité du site, sera construite à partir de panneaux assemblés en France.

Centre de formation

Il est prévu la création du centre *Oléum Sud* en partenariat avec l'IFP EN. Doté d'unités pédagogiques grandeur nature uniques en Europe, *Oléum Sud* sera le deuxième centre de formation de TOTAL pour les métiers techniques du pétrole et du gaz. TOTAL entend accroître son offre de formation notamment dans les métiers de l'Exploration-Production, ainsi que les métiers du raffinage Chimie et le développement des activités digitales (numériques), offre destinée à des clients externes.

Bilan

L'ensemble de ces projets d'avenir représente un investissement global d'au moins 200 millions d'euros permettant le maintien de 250 postes sur les 429 postes aujourd'hui. Grâce à cet investissement, le site de La Mède deviendra ainsi la première bio-raffinerie d'envergure mondiale en France. Cette transformation sera mise en œuvre à partir de début 2017 et elle marque la volonté de TOTAL de prendre part à la transition énergétique. Enfin, l'engagement social vis-à-vis des salariés de TOTAL a fait l'objet d'un accord spécifique validé le 4 août 2015 par l'ETAT.

Les échanges avec l'ETAT, la Région PACA et MAMP :

A l'occasion d'échanges entre TOTAL, la Préfecture de la Région PACA, la Région PACA et MAMP, TOTAL a proposé de formaliser ses engagements volontaires à travers une Convention Volontaire de Développement Economique et Social, convenue entre l'ETAT, la Région PACA, MAMP et TOTAL.

Il est aussi acté de la volonté de l'ETAT, de la Région PACA et de MAMP en matière de financement et/ou d'accompagnement de la plupart des actions convenues dans l'objet de cette convention.

De plus, l'ETAT, la Région PACA et MAMP s'efforceront d'obtenir l'engagement des autres acteurs publics du territoire et nationaux pour cofinancer tout ou partie des actions de la présente convention.

La construction de la Convention :

Les signataires de cette convention sont conscients de l'impact de ce projet sur l'environnement économique et social du territoire de l'Etang de Berre – Fos-sur-Mer. Ils affirment leur volonté commune de soutenir les projets porteurs d'avenir pour ce territoire.

Cette convention a été construite sur la base d'un processus consultatif et associatif :

- la concertation la plus élargie avec tous les acteurs du développement économique du territoire.
- la recherche de toutes les opportunités de développement avec les structures régionales existantes pouvant voir le jour avec une contribution de TOTAL.
- une vision équilibrée entre des objectifs d'atténuation de l'impact de l'arrêt du raffinage de pétrole brut et ceux de la construction d'activités pérennes pour le territoire.

Par cette convention, TOTAL manifeste sa volonté de participer au développement économique du territoire. Dans cette perspective, les signataires sont convenus de développer une stratégie autour des axes suivants :

- maintenir une activité de TOTAL sur la plate-forme de La Mède,
- soutenir la vocation industrielle du territoire,
- contribuer, de manière générale, aux actions de développement économique du territoire de l'Etang de Berre – Fos-sur-Mer.

Cette convention comprend donc deux grands types d'actions :

- les actions liées à l'attractivité et aux projets industriels
- les actions de soutien au développement économique du territoire.

Les signataires de cette convention conviennent que les actions décrites représentent, par l'ampleur des investissements et des budgets consacrés, un apport à l'économie et à l'emploi pour le territoire concrétisant l'engagement volontaire du groupe TOTAL.

B - OBJET DE LA CONVENTION

L'ETAT, la Région PACA et MAMP expriment leur attachement à la présence de TOTAL et leurs attentes dans la contribution de TOTAL à l'économie locale.

Dans ce cadre, les parties présentes s'engagent à mettre en œuvre les moyens dont ils disposent pour assurer, conjointement, le succès des projets identifiés avec le territoire. La mobilisation de ces moyens est décrite dans le cadre de la présente convention intitulée *Convention Volontaire de Développement Economique et Social (CVDES)*.

La présente convention cible prioritairement le territoire de l'Etang de Berre – Fos-sur-Mer (c'est-à-dire l'ensemble des communes du pourtour de l'Etang de Berre, depuis Fos-sur-Mer à l'Est jusqu'à Vitrolles à l'Ouest et depuis Châteauneuf les Martigues au Sud jusqu'à Berre au Nord).

La volonté de dynamiser l'emploi sur le territoire, par les investissements annoncés et durablement par les activités et les soutiens aux entreprises, est présente dans chacun des projets décrits.

Afin de financer les actions prévues de la présente convention, TOTAL mobilise un budget de 5 M€, cette enveloppe budgétaire comprenant les coûts de mise en œuvre de la présente convention.

Article 1 : les Initiatives en faveur de l'Emploi

Article 1.1 : Soutien à l'Emploi Local

Dans le cadre de la réalisation des nouveaux projets industriels de TOTAL, deux initiatives ont été prises en faveur de l'emploi local.

Il est prévu de signer, en 2016, une charte pour l'Emploi Local entre TOTAL, le Service Public de l'Emploi et les collectivités territoriales visant à soutenir l'emploi local des entreprises sous-traitantes pour les travaux de démantèlement, d'aménagement et de construction ainsi que l'exploitation des futures unités industrielles.

La construction des projets industriels d'avenir apportera de l'activité aux sous-traitants locaux et favorisera aussi l'emploi local. Dans les appels d'offre en cours, il a été demandé, aux soumissionnaires, toutes leurs initiatives en faveur du développement de l'emploi local. Après l'attribution des contrats, une clause contractuelle de suivi des résultats obtenus sera insérée dans les contrats signés. Ces clauses permettront de quantifier les heures de travaux de sous-traitance confiées à des employés et/ou entreprises locaux.

Article 1.2 : Soutien à l'Education et à la Formation

Cet article s'inscrit dans le cadre des résultats du groupe de travail Bioraffinage (voir ci-dessous l'article n°2).

Il pourrait y être proposé un appui au développement des filières de formation des métiers du bioraffinage et de la chimie durable afin de concourir à l'élaboration d'une formation permettant de répondre, de manière flexible, à l'ensemble des attentes en matière de recrutement des industriels existants (dans ces métiers), de leurs sous-traitants et des nouvelles industries s'inscrivant dans cette filière d'avenir.

Cet axe de proposition sera à construire notamment avec l'Université Aix Marseille et l'Ecole Centrale et pourra, par exemple, comprendre un appui à la formation professionnelle dans les métiers du bioraffinage et à l'enseignement supérieur (éducation).

Ce soutien à l'éducation s'inscrit en cohérence avec la démarche globale de l'ETAT et de la Région PACA qui ont décidé d'engager une initiative d'anticipation des mutations socio-économiques du territoire.

Article n°2 : Appui à la Structuration de Plateformes Industrielles (PIICTO ...)

L'Association PIICTO, Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin, a été créée le 4 septembre 2014. Elle a notamment pour vocation d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de la plateforme dans le but d'attirer de nouveaux investissements, notamment dans les métiers de l'énergie, du bioraffinage et de la chimie.

En particulier, les thématiques suivantes sont développées au sein de l'association : modalités d'accueil de nouvelles activités, création d'une offre « plug & play » compétitive bénéficiant des infrastructures portuaires et maritimes et projets d'innovation liés à la transition énergétique.

Après avoir posé sa candidature, Total Développement Régional, pour le compte de TOTAL, est devenue membre qualifié de PIICTO le 29 juin 2015.

TOTAL apporte son soutien financier aux actions de PIICTO pour les actions décrites ci-dessous et sous réserve des participations apportées par les autres membres de PIICTO.

L'apport financier de TOTAL pourra notamment être affecté aux missions suivantes :

- renforcement de l'organisation de l'association PIICTO par la création d'un poste de secrétaire général, avec un appui de TOTAL à hauteur de 20 k€/an pendant trois années (2016 – 2018)
- outils de promotion de l'offre foncière, utilités et services à construire (plaquette et site web) à construire via Provence Promotion
- l'appui à l'animation du Groupe de Travail bioraffinage comprenant TOTAL, Total Développement Régional, et certains acteurs volontaires du territoire, groupe de travail ayant pour objectif de valider la faisabilité d'un pôle d'excellence dans le bioraffinage (ressources du territoire, recherche & développement et projets industriels) sur le bassin de l'Etang de Berre – Fos-sur-Mer.

L'appui à d'autres plateformes (HENRI FABRE...) ou à la construction d'autres pépinières d'entreprises situées sur le bassin de l'Etang de Berre – Fos-sur-Mer sera à étudier au cas par cas.

Article n°3 : L'Aménagement des Terrains de la Plateforme de TOTAL La Mède

Dans le cadre des projets industriels de TOTAL, une adaptation des infrastructures et des réseaux du site est prévue et pourrait contribuer à faciliter l'accueil de nouvelles activités.

En vue d'accueillir des activités industrielles externes au Groupe TOTAL faisant l'objet de synergies avec les activités de la plateforme, des aménagements complémentaires de terrains pourraient être mis en place.

En fonction de la superficie libérée de façon progressive sur la plate-forme, en fonction des possibilités offertes par le futur PPRT et après l'analyse de chaque demande d'aménagement, des cofinancements de l'Etat, des collectivités territoriales et de l'Union Européenne seront recherchés

afin de faciliter la mise à disposition, l'aménagement et l'accessibilité du foncier pour des investisseurs potentiels.

Article n°4 : Soutien à l'Implantation de Projets Industriels sur le bassin de l'Etang de Berre – Fos-sur-Mer

TOTAL entend apporter un appui technique aux projets d'implantations industrielles (recherche de partenaires investisseurs, étude d'implantation, appui technologique, aide à l'innovation ...). Cette contribution pouvant être abondée par l'Etat et les autres partenaires publics, sera mise en œuvre de la façon suivante :

- pour partie par des concours attribués par projet,
- pour partie par l'appui à une ou des agences de développement économique du territoire,
- pour partie, en tant que de besoin, par l'activité d'une équipe dédiée mandatée par TOTAL.

Les soutiens seront attribués, sur présentation par les porteurs de projets, de dossiers techniques et économiques. Chaque dossier accepté par TOTAL fera l'objet d'une convention spécifique entre Total Développement Régional et l'entreprise indiquant, notamment, les termes et conditions (subventions, prêts ...).

Pour dynamiser le lancement des actions de soutien à la promotion et à la prospection d'activités et projets industriels structurants, TOTAL accordera aussi une subvention à une ou des agences de développement économique du territoire compétentes. Cette mesure fera l'objet d'une convention entre cet (ou ces) organisme(s) et Total Développement Régional et sera comptabilisée au titre du présent article.

En particulier, une étude de ciblage de start-ups, TPE et PME françaises de la filière bioraffinage / chimie verte et souhaitant passer à un stade de développement industriel ou semi-industriel a été confiée, en 2015, par Total Développement Régional à la société ADIT pour un budget de 23 k€ HT.

Article n°5 : Subventions à la Réalisation de Projets d'Entreprises sur le bassin d'emploi de l'Etang de Berre – Fos-sur-Mer

TOTAL s'engage à financer cette mesure par la mise en place de subventions aux projets d'entreprises pour aider à la création ou au maintien d'emplois sur le territoire de l'Etang de Berre – Fos-sur-Mer, avec une priorité pour les projets industriels significatifs.

Le budget alloué au titre de l'article 5 sera géré et activé par Total Développement Régional (TDR).

Cette structure de conseil et de management de projet travaillera en liaison avec les structures permanentes existantes sur le territoire. Ainsi, les projets éligibles à ces subventions pourront émaner de TDR, de la structure opérationnelle ou de tout autre organisme de développement économique du territoire.

Les décisions d'engagements financiers sont confiées à Total Développement Régional.

Compte tenu de l'enjeu de cette action, il est convenu que des concours publics (ETAT, Région PACA, MAMP, autres...) puissent être mobilisés en fonction de la nature et de l'enjeu des projets.

Article n°6 : Le Soutien aux Entreprises de Sous-Traitance

Dès le 20 avril 2015, un courrier de TOTAL a été adressé à l'ensemble de ses partenaires expliquant le projet d'évolution de la plate-forme et confirmant son engagement d'accompagnement des sous-traitants concernés par le projet d'avenir. Une réunion plénière de présentation du projet d'avenir de TOTAL a aussi été organisée pour les sous-traitants (activité récurrente et contractés à plus de 100 k€/an) sur le site de La Mède le 11 mai 2015.

Dans cette perspective, un fonds de soutien aux entreprises de sous-traitance de TOTAL à La Mède visant à développer leurs activités vers d'autres marchés afin de permettre le maintien ou la création d'emplois industriels est créé.

Les actions entreprises pourront être les suivantes :

- financement d'un accompagnement spécifique des sous-traitants via l'outil d'aide au diagnostic développé par la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (intervention mise en œuvre par la CCIMP pour un budget de l'ordre de 128 k€),
- prêts, à taux bonifiés, pour le maintien ou la création d'emplois chez les sous-traitants,
- subventions, pouvant être abondées par l'Etat, la Région PACA, MAMP ou les autres partenaires publics, pour la mise en place de formations spécifiques à des salariés des sous-traitants,
- prêts, à taux bonifiés, avec possibles cofinancements publics ou privés, pour des investissements productifs, validés au cas par cas, chez les sous-traitants.

Article n°7 : L'Antenne Total Développement Régional sur le site de La Mède

Une organisation spécifique a été mise en place avec, notamment, une antenne de Total Développement Régional, basée à La Mède, pour la mise en œuvre des actions de la présente convention.

De plus, Total Développement Régional dispose aussi, en central, d'expertises qui seront mises à contribution durant la période de cette convention.

Pour la mise en œuvre de cette CVDES, un mandat sera signé entre TOTAL Raffinage France et Total Développement Régional qui se verra rembourser d'une partie de ses coûts pour les actions mises en œuvre dans la présente convention, ce remboursement étant égal à 5% du budget de la présente convention.

Article n°8 : le Soutien à la Recherche et à l'Innovation

Le territoire provençal génère des pistes de projets qui nécessitent une maturation plus longue que l'horizon des projets exposés.

TOTAL sera attentif et intéressé à participer à l'émergence de nouveaux projets, prioritairement dans la filière bioraffinage / chimie durable. Il considèrera l'opportunité d'y participer en prenant en compte sa volonté de présence active et durable dans le développement de La Mède et de son territoire économique et social.

Sans préjuger de l'avenir de ces projets, TOTAL sera toujours attentif au développement des idées et des projets novateurs. Il examinera sa participation à tout projet en relation avec la nature de ses activités.

Cette mesure fera l'objet de protocoles spécifiques entre les entreprises ou centres de recherche et TOTAL ou son mandant.

Le budget alloué à cette action pourra faire l'objet d'abondement(s) de l'ETAT et des acteurs du territoire.

Article n°9 : les actions permanentes de Total Développement Régional (TDR)

Depuis plus de 15 ans, Total Développement Régional (TDR), développe une action régionale permanente de développement économique et de soutien des PME. TDR a ainsi contribué à créer ou maintenir de nombreux emplois en Région PACA.

La Région PACA continuera à bénéficier de ces actions qui peuvent notamment prendre les formes suivantes :

- prêts, sans intérêt, pour les projets de création, développement ou de reprise des PME (prioritairement B to B), sans garantie, ni frais de dossier
- prêts d'amorçage aux PME Innovantes dans les secteurs d'expertise technique de l'ensemble du groupe TOTAL, sans garantie, ni frais de dossier.

Ces prêts sont soumis aux critères d'éligibilité de TDR et à l'approbation des dossiers lors des Comités d'Engagement de TDR.

Par dérogation par rapport à l'ensemble des actions de cette convention, le périmètre géographique d'application de cet article n°9 est étendu à l'ensemble du département des Bouches du Rhône, avec une priorité pour l'Étang de Berre. Les montants alloués aux actions décrites dans le présent article n°9 s'ajouteront au budget de la convention indiqué en début du chapitre B.

Un objectif de création ou de maintien de 250 emplois programmés à trois ans est fixé pour les actions de prêts décrits dans cet article n°9.

C - MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA CONVENTION

Comité de suivi

Un Comité de Suivi sera constitué pour la durée de la convention afin d'apprécier l'évolution des projets et des dispositions de cette convention volontaire de développement économique.

Sous la co-présidence de Monsieur le Préfet de Région et des Bouches-du-Rhône, du Président du Conseil Régional de PACA et du Président de MAMP, il sera composé de :

Le Président du Conseil Départemental des Bouches du Rhône ou son représentant,

Le Sous-préfet d'Istres ou son représentant,

Le Directeur de la plate-forme de TOTAL La Mède ou son représentant,

Le Directeur du Développement Régional du groupe TOTAL ou son représentant,

Le Directeur de la DIRECCTE ou son représentant,

Le Directeur de la DREAL ou son représentant,

Trois représentants du Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence désignés par son Président,

Le Maire de Châteauneuf-les-Martigues ou son représentant,

Le Maire de Martigues ou son représentant,

Le comité de suivi se réunira une fois par an. Le Directeur de la plateforme de La Mède y présentera le bilan des actions menées au titre de la présente convention et les projets en cours d'instruction.

Le secrétariat du Comité de suivi est assuré par les services de la Préfecture.

Comité technique pour les projets industriels instruits dans les articles n°4 et n°5 et pour les sous-traitants (article n°6)

Un comité technique réunissant l'Etat (Sous-préfecture d'Istres, DREAL, DIRECCTE), la Région PACA, la MAMP et TOTAL sera monté afin de décider du concours attribué au porteur de chaque projet. Si le planning du projet n'est pas compatible avec la date possible de tenue d'un tel comité technique, TOTAL soumettra, par voie électronique, à l'Etat, à la Région PACA et à la MAMP, pour avis et accord, le dossier. A défaut de réponse dans un délai de 15 jours ouvrés, il est convenu que la contribution de TOTAL sera prise en compte au titre du présent article.

En cas de désaccord, TOTAL se réserve le droit de poursuivre ou d'arrêter ce dossier. En cas de poursuite, la contribution de TOTAL à ce dossier sera comptabilisée, à la fin de la durée de la convention, si l'enveloppe financière globale des articles 1 à 8 n'a pas été utilisée.

D - CADRE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de signature. Les actions, les résultats obtenus et les dépenses engagées sont comptabilisés à compter du 16 avril 2015.

Elle pourra faire l'objet d'une révision avec l'accord des signataires.

Fait à Marseille, le

en quatre d'exemplaires

Pour le Conseil Régional de PACA

Pour Métropole Aix Marseille Provence

Le Président du Conseil Régional

Le Président de Métropole d'Aix-Marseille Provence

Christian ESTROSI

Jean-Claude GAUDIN

Pour l'ETAT,

Pour TOTAL,

Le Préfet de Région PACA et des

Le Directeur

Bouches-du-Rhône

de